



# BULLETIN OFFICIEL

## NUMERO 8

### DU 19 Septembre 2022

## COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

## Réunion du Lundi 19 Septembre 2022

**Présents** : MM. SERRE - BERTHELOT - BARRERA – GHZAL - BENOIT - MANIERE – RIPPERT - ALLIO - ABOU KHALIL – GUIGUE – AJJANI - MAKHECHOUCHE - MMES MACARIO – GARCIA - NICOLAS

**Excusés** : MM. BAROUDI - BOUVERAT - MME - RAOUX

**Assistent** : MM. SALIH (Dir. Adm.) - JAGER (CTD-PPF) – BERNARD (Conseillère Pédagogique) ARNAUD E.

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances à la famille suite du décès de Mme **Babeth BIROT** qui fut notamment ancienne membre du Comité de Direction du District Grand Vaucluse

### -COMMISSIONS

Le Comité de Direction valide les membres mentionnés dans l'annexe 2

### -DEMANDE DE DEROGATON

Le club de CALAVON FC en date du 12/09/2022, sollicite une dérogation afin que la licenciée Mme Lilya KHELIFI qui est U16F puisse évoluer en SENIORS à 8 car le club ne possède pas d'équipe U18F, et de ce fait, la joueuse ne peut évoluer pour son club

Le Comité de Direction réunit en séance hebdomadaire ne peut aller à l'encontre du développement féminin dans ce cas de figure seulement.

Considérant en tout état de cause qu'il résulte de la jurisprudence administrative mais également du simple bon sens, que les Fédérations Sportives comme leurs organes déconcentrés que constituent les Ligues Régionales et les Districts, ont l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'ils ont-eux-mêmes édictées.

Néanmoins, cette autorisation peut être accordée par le Comité de Direction afin d'éviter que ces jeunes licenciées arrêtent le Football puisque le club ne peut pas leur proposer de pratique dans leur catégorie d'âge et ne veulent pas quitter leur club d'appartenance.

Considérant en outre, que le club sollicite du District, l'autorisation de jouer en SENIORS à 8 car le club ne possède pas d'équipes U18F afin de leur permettre cette pratique

Considérant que le championnat SENIORS F A 8 a été créé dans le seul but de faire jouer les féminines sans possibilité d'accéder à l'échelon supérieur ou de descendre en niveau inférieur.

Le seul objectif étant la pratique féminine.

Par conséquent, le Comité de Direction accepte cette demande sous réserve que la licenciée **Mme Lilya KHELIFI** effectue bien son dossier médical de surclassement.

## **-ENTENTES**

Le Comité de Direction est saisi d'une demande d'entente entre les clubs suivants :

### **-Catégorie U19**

LE THOR – GADAGNE – CAUMONT

Cette entente évoluera sous le nom de LE THOR

MOURIES – MAUSSANE – AUREILLE

Cette entente évoluera sous le nom de FC ALPILLES avec comme club support MOURIES

### **-Catégorie U15**

MOLLEGES et PLAN D'ORGON

Cette entente évoluera sous le nom de PLAN D'ORGON

LE THOR – GADAGNE – CAUMONT

Cette entente évoluera sous le nom de GADAGNE

CAVAILLON PHENIX – CALAVON FC

Cette entente évoluera sous le nom de CAVAILLON PHENIX en Féminines

AUREILLE – MAUSSANE - MOURIES

Cette entente évoluera sous le nom de ENT. SUD ALPILLES avec comme club support AUREILLE

### **-Catégorie U13**

CALAVON FC et OPPEDE MAUBEC

Cette entente évoluera sous le nom de CALAVON FC

AUREILLE – MAUSSANE - MOURIES

Cette entente évoluera sous le nom de ENT. SUD ALPILLES avec comme club support MAUSSANE

CALAVON FC et CAVAILLON PHENIX

Cette entente évoluera sous le nom de CAVAILLON PHENIX

### **Catégorie U6 à U12**

CALAVON FC et OPPEDE MAUBEC

Cette entente évoluera sous le nom de CALAVON FC

### **Catégorie U8**

AUREILLE – MAUSSANE - MOURIES

Cette entente évoluera sous le nom de ENT. SUD ALPILLES avec comme club support MAUSSANE

### **Catégorie SENIORS F**

CALAVON FC et CAVAILLON PHENIX

Cette entente évoluera sous le nom de CAVAILLON PHENIX

### **Le Comité de Direction valide ces ententes**

Il est rappelé que pour être représenté au niveau du statut des jeunes, les conditions suivantes doivent être remplies :

#### ***ENTENTE A 11 ENTRE 2 CLUBS***

*Chaque club doit avoir un minimum de 8 licenciés et finir la compétition*

#### ***ENTENTE A 11 ENTRE 3 CLUBS ET PLUS***

*Chaque club doit avoir un minimum de 6 licenciés et finir la compétition*

#### ***ENTENTE A 8***

*Chaque club doit avoir un minimum de 4 licenciés et finir la compétition*

### **-GRAND PRIX DU FAIR PLAY**

Le Comité de Direction tient à féliciter **M. Michel RIOU**, médecin du District Grand Vaucluse pour sa brillante récompense lors de la traditionnelle cérémonie organisée par le PANATHLON le vendredi 09 Septembre 2022 sur la commune de MONDRAGON

Cette récompense a été attribuée au titre de l'Ethique, du Fair Play et de son engagement associatif qui n'est plus à démontrer.

### **-SECTION SPORTIVE FOOTBALL**

Le Comité de Direction accorde la participation financière aux collèges suivants :

Collège Paul Gautier de CAVAILLON

27 élèves x 10€ = **270€**

Collège Marcel Pagnol de PERTUIS

31 élèves x 10€ = **310€**

### **-TECHNIQUE**

Jonathan JAGER présente les différentes actions passées et à venir concernant les PPF U15G et F – PPF U14G et F- PPF U13 – CPS U11 et U12

**Concernant les clubs organisateurs de CPS, il est décidé que le matériel mis à la disposition (Coupelles, chasubles, ballons etc...) sera donné au club accueillant**

### **Planning prévisionnel des formations de cadres**

CFF1	31 oct, 1 <sup>er</sup> , 3, 4 novembre 2022	PERTUIS
CFF1	20, 21, 23, 24 février 2023	MONTEUX
Module U9	24, 25 Avril 2023	DISTRICT GRAND VAUCLUSE
Module U11	27, 28 Avril 2023	DISTRICT GRAND VAUCLUSE

CFF2	10, 11, 13, 14 octobre 2022	DISTRICT GRAND VAUCLUSE
CFF2	5, 6, 8, 9 décembre 2022	A définir
CFF2	6, 7, 9, 10 février 2023	A définir

CFF3	3, 4, 6, 7 octobre 2022	DISTRICT GRAND VAUCLUSE
CFF3	16, 17, 19, 20 janvier 2023	A définir
CFF3	6, 7, 9, 10 mars 2023	A définir
Module U19 (en soirée)	7, 8, 9, 10 novembre 2022	Villeneuve
Module Séniors (en soirée)	12, 13, 15, 16 décembre 2022	Villeneuve

Présentation des plateaux nouvelle formule sur les U6 – U7

La réunion de la Commission Technique aura lieu le **Samedi 5 Novembre 2022** dans les locaux du District Grand Vaucluse

## **-REGLEMENTATIONS**

Le Comité de Direction rappelle les principales modifications qui ont été validées à la dernière Assemblée Générale d'été du **Samedi 02 Juillet 2022** à **ST ETIENNE DU GRES**

### **1/COUPES SENIORS**

Dans toutes les coupes Séniors (Ulysse Fabre – Grand Vaucluse – Roumagoux et Espérance), les prolongations sont supprimées

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé directement aux tirs au but

### **2/PEREQUATION**

Les compétitions suivantes sont en PEREQUATION, c'est à dire que les frais d'arbitrage sont réglés aux officiels par le **DISTRICT** et seront prélevés mensuellement sur le relevé club

-SENIORS  
D1-D2-D3

Toutes les coupes SENIORS (Grand Vaucluse + Ulysse Fabre + Roumagoux + Espérance)

### JEUNES

U14D1 – U15D1 – U16D1 – U17D1- U18D1 – U19D1

Concernant toutes les autres compétitions et suite à L'AG d'été à St Etienne du Grès, **les frais d'arbitrage sont partagés** entre les clubs en présence

### **3/PACK ARBITRES**

Le Pack Arbitres a été longuement débattu lors des différentes réunions de secteur

Ce Pack Arbitre a été validé en AG et il est obligatoire pour les arbitres

Nous vous rappelons les modalités ci-dessous :

Dans le cadre du PACK ARBITRES, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les codes PROMO si vous souhaitez commander directement en ligne

Pack débutant : ARDEBUTANT

Pack confirmé : ARCONFIRME

Lien vers la boutique : <https://team.montisport.fr/1272-pack-arbitre>

Pour tout achat ou renseignements, nous vous demandons de bien vouloir contacter le fournisseur MONTI GO SPORTS aux coordonnées suivantes :

[cedric.ambert@montisport.fr](mailto:cedric.ambert@montisport.fr) Pour le magasin de LES ANGLES – AVIGNON

[stephane.biscarat@montisport.fr](mailto:stephane.biscarat@montisport.fr) Pour le magasin d'ORANGE

Nous rappelons toutefois et comme indiqué lors de la dernière AG, que les clubs n'ont pas d'obligation de solliciter cet équipementier (MONTI GO SPORTS).

En cas de changement d'équipementier, la composition du Pack devra obligatoirement être identique.

**Michel SERRE**  
Président

**Elodie GARCIA**  
Secrétaire